

## Lancement du marquage UKCA sur les produits fabriqués par SAUTER

Le marquage UKCA (UKCA = UK Conformity Assessed) est le nouveau marquage de produit britannique requis pour certains produits mis sur le marché en Grande-Bretagne (Angleterre, Pays de Galles et Écosse) et concerne la plupart des produits portant jusqu'à présent le marquage CE.



Le gouvernement britannique a reporté l'entrée en vigueur de la nouvelle obligation de marquage par le biais de la marque d'évaluation de la conformité UK (UKCA) pour les produits mis sur le marché au Royaume-Uni : cette obligation ne prend effet qu'au 1er janvier 2023.

SAUTER a décidé d'apposer pas à pas le marquage sur ces produits dès 2022.

Ce changement entraîne les scénarios suivants :

- SAUTER UK importe les produits SAUTER au Royaume-Uni (UK) en tant que « représentant autorisé ». L'adresse de SAUTER UK en qualité d'importateur autorisé apparaît sur le produit ou, dans des cas exceptionnels, sur la documentation d'accompagnement. SAUTER UK établira également les déclarations de conformité UKCA.
- Une exception s'applique aux produits SAUTER exportés vers le Royaume-Uni par des « clients UE » de SAUTER, sur lesquels figurera l'adresse de SAUTER UK en qualité de « représentant autorisé » (ou sur la documentation d'accompagnement). Dans ce cas, l'établissement de la déclaration de conformité UKCA incombe à Fr. Sauter AG, Bâle.
- Les produits OEM achetés par le client chez Fr. Sauter AG, Bâle et étiquetés à son nom représentent un cas particulier : Fr. Sauter AG, Bâle n'apposera ni l'adresse de SAUTER UK ni la marque UKCA, et ne sera pas chargée d'établir la déclaration de conformité UKCA. Fr. Sauter AG, Bâle se conformera aux instructions du client et apposera uniquement des données OEM. Une exception s'applique aux produits OEM achetés par le client OEM directement auprès de SAUTER UK et portant leur nom : dans ce cas, la solution a) peut être appliquée.

